

Politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG

(Environnement, Social et Gouvernance)

Mise à jour : sept. – nov. 2021
Validation en CODIR : 10 mars 2022
Mise en application : 10 mars 2022

Covéa Finance : 20 ans d'investissement socialement responsable :

Historiquement, l'investissement socialement responsable et l'étude des critères E, S et G, s'inscrivent chez Covéa Finance dans la durée, et remontent à l'année 2001, avec la création du fonds Covéa Finance Flexible ISR (à l'époque « Covéa Finance Horizon Durable »). Depuis 20 ans, notre ambition s'est construite sous la forme de l'intégration : intégration de la recherche ESG au sein de la gestion, intégration de l'analyse extra-financière à l'analyse financière, intégration de Covéa Finance au sein de nombreux groupes de place (AMF, AFG, FFA, etc...).

Dans la continuité de notre volonté de transparence (dès 2016 nous publions à titre volontaire un rapport ESG, en concordance avec la loi sur la transition énergétique), nous franchissons une étape supplémentaire en précisant la façon dont nous répondons aux exigences du règlement Disclosure SFDR entré en vigueur le 10 mars 2021.

• **Notre prise en compte des risques de durabilité :**

Notre conviction, c'est que la prise en compte de critères ESG vient compléter et enrichir la vision de l'investissement basée sur des critères financiers, comptables et boursiers. La notion d'ESG apporte ainsi une réelle valeur ajoutée pour la gestion de portefeuilles en limitant le risque de durabilité. Mais Covéa Finance estime également qu'une gestion responsable, prenant en compte des critères ESG, aide à réaliser une appréciation plus globale non seulement des risques mais aussi des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Notre conviction, c'est que l'ESG nous aide à remplir au mieux notre mandat de gestion, toujours fidèle à notre crédo : « La finance au service de l'assurance », et toujours fidèle à notre souhait de ne pas privilégier un pilier par rapport à l'autre, en prenant en compte de façon équilibrée les éléments environnementaux, mais aussi sociaux et de gouvernance.

Directement rattachée au Comité de Direction de notre Société, notre équipe d'analyse financière et extra-financière a pour vocation de partager avec les gérants ses travaux mais aussi d'apporter son soutien à notre gamme de fonds :

- études d'émetteurs privés ou publics
- suivi des controverses, intégrant notamment le respect des préceptes du Pacte Mondial des Nations Unies
- dialogue actionnarial et vote aux Assemblées Générales, matérialisés dans notre politique d'engagement
- suivi de notre liste d'exclusion, matérialisée dans notre politique d'exclusion
- suivi de nos différents labels extra-financiers (label ISR, label Finansol, label Relance...)

- **Nos principes d'analyse de durabilité**

Dans le cadre de notre démarche ESG, deux méthodologies internes d'appréciation des émetteurs portant sur les émetteurs souverains ont été définies d'une part, et sur les émetteurs privés d'autre part.

→ Périmètre des émetteurs souverains

Les appréciations des analystes ESG sont essentiellement alimentées à partir de bases de données publiques (données de la Banque mondiale, Nations unies, OCDE, etc.).

Une appréciation est attribuée par pays pour chaque pilier E, S et G :

- Environnement dont risque climat, gouvernance environnementale, gestion de la ressource en eau, pollution de l'air, déforestation, taux de valorisation des déchets, etc.
- Social dont santé (dépenses de santé par habitant, malnutrition, etc.), conditions de travail (esclavage moderne, taux de chômage, etc.), éducation (quantité et qualité) ainsi que diversité et inégalités des richesses, etc.
- Gouvernance dont Droits humains (caractère démocratique, liberté de la presse, etc.), corruption, efficacité du gouvernement et pratiques fiscales, etc.

→ Périmètre des émetteurs privés

Les fiches d'analyse produites par les analystes financiers et extra-financiers reposent essentiellement sur :

- l'étude de la documentation des émetteurs (rapport annuel, intégré, document de référence, rapport RSE, rapport Climat, site internet...);
- les données relatives au climat et à la transition énergétique fournies par notre prestataire London Stock Exchange group ;
- les échanges ayant lieu avec les entreprises dans le cadre du dialogue actionnarial ;
- une veille sur des sujets extra-financiers dans les médias (ex. : controverses, tendances, pratiques...);
- tous rapports publiés par des parties prenantes (fédérations professionnelles, associations de consommateurs, syndicats, ONG) ;
- les données fournies par un prestataire externe spécialisé concernant les controverses des émetteurs privés complétées d'une matrice de matérialité réalisée en interne.

La politique ESG de Covéa Finance repose en premier lieu sur l'équilibre des trois piliers que sont l'Environnement, le Social et la Gouvernance.

Pour chaque pilier « Environnement », « Social » et « Gouvernance » Covéa Finance a déterminé des critères, eux-mêmes subdivisés en indicateurs, qu'elle considère comme des fondamentaux communs à tous les émetteurs privés.

La consolidation de ces appréciations par indicateurs puis par critères permet d'obtenir une appréciation positive, neutre ou négative pour chacun des trois piliers E, S et G. La dégradation soudaine d'une appréciation déclenche l'envoi d'une alerte à la gestion, et éventuellement faire l'objet d'un suivi plus approfondi dans le cadre d'un dialogue actionnarial.

Au-delà de l'appréciation susmentionnée, une dynamique est également définie. Elle peut être positive ou négative au regard des évolutions des pratiques de l'émetteur d'une année à l'autre, mais aussi par rapport à ses pairs sur la même période.

Exemples de critères :

- Environnement : émissions GES, production / traitement des déchets, biodiversité...
 - Social : parité H/F, rétention des talents, critères ESG dans la chaîne d'approvisionnement...
 - Gouvernance : transparence des politiques et rapports de rémunération, séparation des pouvoirs, indépendance du conseil, durée des mandats...
- **Notre prise en compte des incidences négatives**

Sur la base des 32 indicateurs mentionnés par le SFDR, Covéa Finance a réalisé un exercice d'identification des principales incidences négatives en matière de durabilité et des moyens qu'elle met en œuvre afin d'en assurer le suivi.

Pour ce qui concerne plus précisément les indicateurs environnementaux que sont les émissions de Gaz à Effet de Serre, l'empreinte carbone et l'intensité carbone, ces éléments font d'ores et déjà l'objet d'un suivi qualitatif et quantitatif, avec l'aide d'un prestataire, ainsi que d'une publication sur nos différents supports de reporting y compris notre rapport annuel ESG (III.1.f Notre contribution à la transition énergétique et à la lutte contre le réchauffement climatique et III.2.c Indicateurs climat et contribution à la transition énergétique).

Concernant les énergies fossiles, nous nous engageons, au travers de notre politique d'exclusion, à exclure (entre autres) le charbon de nos investissements, à la fois sur des seuils relatifs et sur des seuils absolus, sur la base un calendrier de désengagement. Nous avons enfin mené l'an dernier, à l'attention des sociétés concernées, une campagne d'engagement actionnarial visant à sensibiliser ces entreprises aux conséquences de leur utilisation de cette énergie fossile, et à la qualité de leur communication sur ces éléments.

Toujours dans l'Environnement, Covéa Finance, adhérent du CDP (Carbon Disclosure Project), sera comme l'an dernier partie prenante de dialogues actionnariaux concernant non seulement le Climat, mais aussi l'Eau et la Déforestation. Ces échanges avec les entreprises nous permettent par ailleurs d'approfondir nos connaissances et notre suivi des risques liés au changement

climatique et des risques liés à la biodiversité, et nourrissent nos travaux à destination des gérants.

Enfin les autres indicateurs, qu'ils soient environnementaux, sociaux ou sociétaux, sont pris en compte de façon exhaustive dans notre trame interne d'éléments à examiner systématiquement par notre équipe d'analystes financiers et extra-financiers lors d'une analyse de société, laquelle est transmise et discutée avec les gérants en comité de gestion, et donc prise en compte dans notre processus d'investissement.

Dernier point concernant l'alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris : le positionnement de notre portefeuille global par rapport aux objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique fait l'objet d'une étude annuelle dont les résultats sont communiqués dans notre rapport ESG. (III.2.b Trajectoire 2°C).

- **Les principes structurants de l'ESG chez Covéa Finance :**

L'ESG est **pleinement intégré dans la chaîne de valeur et de décision d'investissement** de Covéa Finance.

La notion de **progressivité dans l'intégration de l'ESG est également structurante :**

- projet étalé dans le temps et inscrit dans les objectifs d'entreprise pour la prise en compte de critères ESG ;
- progressivité du déploiement sur le périmètre pris en compte et ce sur chaque composante (E, S et G) car l'état d'avancement, la disposition, la qualité et la fiabilité des données sont différents selon les pays ainsi que les pratiques et codes de gouvernance ;

Covéa Finance est attachée à la recherche **d'alignement d'intérêt entre les parties prenantes :**

- **la vision ESG d'une entreprise** (sur le risque, le modèle économique) est complémentaire de la vision fondamentale, boursière et financière.
- A noter que le **filtre ESG peut s'avérer réhibitoire dans plusieurs cas :**
 - dans le cadre de l'application de la politique d'exclusion,
 - en application de certaines exigences réglementaires¹,
 - en application d'exigences liées à nos labels (ISR, Finansol, Relance...),

¹ Position-recommandation AMF-2020-03 sur les informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières

- dans la gestion des fonds thématiques

Covéa Finance est également attachée à rester dans **une démarche d'amélioration**, par exemple avec la création en cours d'un outil interactif permettant la consultation des données, mais aussi des échanges et contrôles entre gérants, recherche, reporting, contrôle interne etc...

Autre principe structurant : la prise en compte de la **caractéristique principale de Covéa Finance comme filiale du groupe d'assurance Covéa**, c'est à dire l'intégration des principes de base de l'assurance à l'intérieur de la gestion financière :

- le besoin de revenus récurrents ;
- le besoin de diversification des investissements ;
- l'exigence de performance absolue, dans le cadre d'une gestion financière maîtrisée, pour honorer à tout instant les engagements futurs pris par l'assureur ;
- l'optimisation du couple rendement /risque.

Ainsi que la prise en compte de la **stratégie financière de Covéa** basée sur :

- une vision long-terme de l'investissement ;
- une capacité forte d'adaptation de son allocation d'actif en fonction des circonstances de marché, afin de préserver les intérêts de ses sociétaires et clients ;
- une volonté de privilégier deux caractéristiques principales dans les placements : la liquidité et la transparence (produits simples et compréhensibles).

Le **modèle de gestion de Covéa Finance est** basé sur :

- la collégialité des décisions de gestion ;
- la maximisation de la valeur ajoutée en interne à travers :
 - une mutualisation des ressources et notamment de la recherche au service de toute la gestion,
 - l'indépendance d'esprit vis-à-vis des modes/soubresauts de marché,
 - la maîtrise des risques embarqués dans les portefeuilles.

- l'utilisation d'outils et méthodes internes qui ont fait leurs preuves sur le long terme, basées sur la notion de points d'intervention avec la création d'amortisseurs à travers la catégorisation des titres en portefeuille selon leur aspect long terme ou tactique ;
- La capacité de réaction et d'agilité en gestion.
- **Adhésion à des chartes & codes :**

Le groupe Covéa étant devenu signataire des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) en 2020, Covéa Finance participera à terme à la rédaction d'un rapport de transparence pour rendre compte de l'application des 6 principes pour l'investissement responsable.

Par ailleurs Covéa Finance a rejoint mi-2021 la Coalition pour une Transition Juste ; la Coalition Transition Juste est une plateforme collaborative lancée par « Finance for Tomorrow » qui réunit les gestionnaires et détenteurs d'actifs de l'écosystème financier français. Elle a pour mission de promouvoir auprès des entreprises une transition socialement acceptable vers des économies bas carbone.

- **Communication :**

Covéa Finance publie annuellement un rapport sur la prise en compte de critères ESG et du risque de durabilité dans ses investissements, et la part des encours concernés.

Le rapport ESG ainsi que les politiques afférentes et la liste des produits financiers conformes aux articles 8 et 9 SFDR sont disponibles sur le site internet www.covea-finance.fr.